

bourser, même si ce stock est entre les mains de MM. Mackenzie et Mann.

Lorsque nous avons passé la convention de 1914, nous avons cru que le Gouvernement était sincère; nous l'avons laissé passer, croyant que si le Nord-Canadien était en défaut, ce chemin de fer serait traité en vertu de la loi que nous venions de passer et que le Gouvernement s'emparerait de la balance de ce stock, qui est nôtre en vertu de cette même loi et pour laquelle MM. Mackenzie et Mann n'ont pas le droit de recevoir un seul sou.

Maintenant, monsieur le président, je demanderai aux honorables ministres qui forment le Gouvernement et aux honorables députés qui le supportent, s'ils ont bien réfléchi à la position qu'ils prennent; je pourrais leur demander également si réellement ils croient prendre les intérêts de leurs électeurs en votant pour une mesure aussi injuste que celle que nous étudions actuellement, c'est-à-dire de prendre l'argent du peuple, argent qui n'est pas le leur, pas plus qu'il n'est le nôtre, et de le mettre entre les mains de MM. Mackenzie et Mann. Peut-être ne serait-il pas déplacé de citer ici la réponse faite au nom du Gouvernement par l'honorable solliciteur général (M. Meighen), lors de la discussion de la loi de 1914. Voici que je lis, entre autres choses, à la page 3858 du hansard de cette année-là :

La politique de chemin de fer du très honorable chef de l'opposition a un autre caractère distinctif. Le bill actuel nous donne un moyen sommaire de prendre possession du réseau, un moyen qui nous donne en garantie réelle les autres 60 p. 100 du capital-actions. Nous savons que nous possédons les droits ordinaires que tout créancier hypothécaire possède, de même que les droits de celui qui garantit une hypothèque, le droit de se substituer au prêteur par subrogation, et dans le cas de défaut de paiement nous pouvons exercer les droits d'un créancier hypothécaire et prendre protection du réseau comme liquidateurs. Nous savons que nous avons ce droit, mais nous avons le moyen additionnel sommaire de procéder par simple acte du Parlement pour prendre possession du réseau comme propriété appartenant au pays et d'éliminer définitivement les autres intéressés dans ledit chemin de fer. Et non seulement nous avons fait le marché de telle façon que tous les biens du chemin de fer Nord-Canadien et tout autre intéressé dans ce réseau seront éliminés, et qu'en cas de défaut de paiement, tous ces biens deviendront la propriété du peuple canadien; mais nous avons mis encore dans la marmite les 10 millions en actions de la société des terrains de ville, les 10 millions de dollars de garantie, bien qu'elles soient la propriété personnelle de Mackenzie et Mann, et dans le cas où l'Etat prendrait possession du réseau, lui seul aurait le bénéfice des emplacements de ville. Ce moyen sommaire nous est donné

Maintenant, monsieur le président, en face d'une telle assertion de la part de l'honorable solliciteur général (M. Meighen), qui n'est pas le moindre des avocats dans ce pays, qui dit clairement et définitivement que dans le cas de défaut de paiements de la part de la compagnie, le Gouvernement a le droit d'un créancier hypothécaire, a le droit de prendre les précautions voulues pour s'emparer de toutes les propriétés appartenant à MM. Mackenzie et Mann, ou du Nord-Canadien, et non seulement les propriétés, mais en sus il dit que malgré toutes les précautions que nous avons prises relativement à différentes compagnies de chemins de fer, nous nous emparerons d'une valeur de 10 millions appartenant à MM. Mackenzie et Mann, privé-ment, propriétés de ville, etc.

Aujourd'hui, on vient demander au Parlement, par ce bill que nous avons devant nous, pour avoir le stock de MM. Mackenzie et Mann, la balance de ces 100 millions, et l'on nous dit: Nous allons nommer des arbitres, et ce que les arbitres décideront, nous y passerons. Mais, monsieur le Président, si les arbitres que le Gouvernement va nommer décrètent que le stock actuel vaut autant qu'il valait en 1914, et si nous étions obligés de donner comparativement à ce que nous avons prêtés en 1914, alors que pour avoir 40 millions de valeur de stock du Nord-Canadien, nous avons prêté 45 millions; dans quelle situation financière serons-nous?

Avez-vous déjà entendu parler, monsieur le président, qu'un prêteur d'argent payait cinq millions de plus que la sûreté qu'il avait? Vous-même, monsieur le président, si vous aviez de l'argent à prêter, même sur première hypothèque, prêteriez-vous au delà de la valeur de la propriété, et même prêteriez-vous à la valeur réelle de la propriété? Y a-t-il un prêteur au monde qui prêterait de l'argent pour la valeur réelle de l'estimation de la propriété? Il n'y en a pas un seul. Le plus qui se prête généralement sur les propriétés, c'est 50 pour cent de la valeur estimée, et, monsieur le Président, en 1914, nous avons prêté 45 millions à la compagnie du Nord-Canadien, et toutes les garanties que nous avons eues, c'a été 40 millions de stock pour garantir nos 45 millions. Si les arbitres que le Gouvernement actuel va nommer évaluaient proportionnellement au prêt que nous avons fait en 1914, nous serions obligés de payer 75 ou 80 millions pour la balance de stock que MM. Mackenzie et Mann ont en mains, et nous serions réellement